



**Nombre de membres
en exercice: 14**

Séance du mercredi 20 avril 2022

L'an deux mille vingt et un et le neuf juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Richard BRUNEAU.

Présents : 10

Sont présents : Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Roland FOULON, Gwénaél GRANGER, Didier BURATTO, Georges GEERAERT, Pascal TARROUX, Florian RAPOSO, Nathalie RAMOS, Geneviève IMART.

Votants : 12

Représentés : Gilles LACROIX par Roland FOULON, Séverine ROJO par Nathalie RAMOS

Excusés : 0

Absents : Emmanuel CAVAILLES, Hervé DESSENNE.

Secrétaire de séance : Roland FOULON

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 Janvier 2022.

M. le Maire rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent conseil.

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 11 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2022-04-1-01 compte administratif commune 2021 :

Gwénaél GRANGER présente :

les synthèses financières :

- Dépenses : 2020 : 275813.18€, 2021 : 215010.63€ dues principalement à :
 - Des moindres charges à l'agglomération (35000€) dues au changement de modalité de fiscalisation
 - Des augmentations de charges de gestion (2000€) et cotisation retraite (6500€).
- Recettes : 2020 : 383757,41€, 2021 : 338557,21€ dues principalement à des moindres recettes provenant de l'agglomération (30000€) (dues au changement de modalité de fiscalisation)
- Résultats : recettes – dépenses. 2020 107944.23€, 2021 123973.58€,

les investissements :

- Dépenses : 2020 : 60432.31€, 2021 : 45630.72€
- Recettes : 2020 : 20467.91€, 2021 : 39584.92€

Certains travaux qui étaient prévus, comme la toiture de l'église de St Laurent, ne sont pas encore réalisés et seront mis au budget 2022.

M. le Maire demande l'approbation de ces comptes.

Le conseil APPROUVE des taux, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Les ressources fiscales :

Taxe foncière bâti :	Taux 30.50%	111 264€
Taxe foncière non bâti :	Taux 60%	25 380€
Total :		136 644€

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de taxe foncière.

M. le Maire demande l'approbation de ces taux de taxe foncière.

Le conseil APPROUVE des taux, 11 POUR, 0 contre, 1 abstention.

Objet : N°2022-04-1-02 : Demandes de Subventions

- L'association « au petit pré », qui gère et anime la crèche de Peyrole a déposé un dossier complet de demande de subvention.

M. le Maire propose 150€ et demande l'avis du conseil sur cette subvention.

Le conseil APPROUVE cette orientation, 11 POUR, 0 contre, 1 abstention.

- L'association des parents d'élèves du collège JMG Le Clézio a déposé un dossier complet de demande de subvention de 100€.

M. le Maire propose 100€ et demande l'avis du conseil sur cette subvention.

Le conseil APPROUVE cette orientation, 10 POUR, 0 contre, 2 abstentions.

- L'ADMR a déposé un dossier complet de demande de subvention.

M. le Maire propose 500€ et demande l'avis du conseil sur cette subvention.

Le conseil APPROUVE cette orientation, 8 POUR, 1 contre, 3 abstentions.

- L'association des anciens combattants a déposé un dossier complet de demande de subvention

M. le Maire propose 100€ et demande l'avis du conseil sur cette subvention.

Le conseil APPROUVE cette orientation, 12 POUR, 0 contre, 0 abstentions.

Objet : N°2022-04-1-03 Budget commune 2022

Gwénaél GRANGER présente les propositions :

De fonctionnement :

Dépenses & recettes : 795048,74€ à l'équilibre, incluant les charges de gestion, gestion générale, de personnel, financières et de 15% de dépenses imprévues. Les provisions habituelles sont conservées.

D'investissements :

Dépenses & recettes : 318740,52€ à l'équilibre, incluant des investissements déjà engagés (119569,31€), emprunts (18355€), travaux d'accès église et cimetière St Maurice, des travaux à l'ancienne église, la sécurisation du piétonnier et les réparations du toit de l'église de St Laurent.

M. le Maire demande l'approbation de ce budget 2022.

Le conseil APPROUVE ce budget 2022, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2022-04-1-04 Avis sur la concertation préalable du projet solaire du Lac du Verdet

Une personne s'est présentée en mairie de Peyrole, se disant de la société Qenergie France (anciennement RES). Elle souhaite réaliser une concertation portant sur un projet solaire, en déposant un dossier à la Mairie. Cette démarche n'a pas l'aval du conseil municipal et il s'oppose à cette concertation.

M. le Maire demande le vote du conseil sur cet avis de concertation préalable.

Le conseil APPROUVE cette orientation, 0 pour, 12 CONTRE, 0 abstentions.

Objet : N°2022-04-1-05 : Avis sur le chemin de la Berre à Fabas

Un chemin communal est fermé au passage. Ce chemin appartient à la commune qui souhaite, comme promis dans sa profession de foi, favoriser les activités de randonnée.

M. le Maire propose d'envoyer un courrier de notification aux intéressés et demande l'avis du conseil sur cette mise en place.

Le conseil APPROUVE cette orientation, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2022-04-1-06 : Clôture M. et Mme Gineste, Les Hauts de St Maurice.

Didier Buratto présente le sujet. Il s'agit d'éviter l'arrachage d'une haie végétale en décalant une clôture sur 20cm de terrain communal.

M. le Maire demande l'avis du conseil sur cette position de clôture.

Le conseil APPROUVE cette orientation, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2022-04-1-07 Questions diverses :

701 : Gwénaél Granger rappelle les permanences élections : 8h à 13h30, 13h30 à 19h00

702 : Gwénaél Granger rappelle que samedi 14 mai après-midi sportif à l'école de Parisot, organisé par le CIJ

703 : Richard Bruneau : Sur consigne de la communauté d'agglomération, deux référents devront se former et suivre le recyclage des pneus des exploitations agricoles. Georges Geeraert, Richard Bruneau et Alain Camalet se proposent.

704 : L'arrêt de bus scolaire à St Laurent est en place.

705 : Didier Buratto explique que la révision du PLU a dû être modifiée sur la forme mais suit son cours, il est en préfecture. Des bureaux d'études vont être consultés prochainement pour travailler les orientations présentées en réunion publique.

706 : Le prix de l'eau à Peyrole : l'agence de l'eau Adour Garonne, qui a la responsabilité de gestion et des tarifs, juge que nous « n'avons pas de part fixe et un tarif jugé trop bas ». Si le prix n'est pas à 1.5€ HT, l'agence nous a annoncé qu'il n'y aura plus de subventions pour tous travaux sur le réseau qu'il n'est pas envisageable de prendre en charge intégralement. Les prix étaient de 0€ si <50m³, puis 0.91€/m³ au-delà. L'assainissement et la gestion de l'eau n'est plus de la compétence de la commune. La municipalité ne peut que déplorer cette augmentation indépendante de sa responsabilité.

707 : Il y a eu une variation du taux et du prix des travaux d'amélioration de l'accès piétonnier de l'église et du cimetière de St Maurice entre 2021 et 2022. Une nouvelle demande de subventions est établie par la Mairie pour prendre en compte ces modifications. M. le Maire demande l'avis au Conseil. Le conseil APPROUVE cette orientation, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

708 : M. Alain Camalet propose de renouveler des tables en bois de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le Maire,
Richard BRUNEAU.

